AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE – RÉSOLUTION CA20 09 0391

Projet de résolution adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA20 09 0391 visant à autoriser la construction d'une clôture de plus de 0,9 mètre de hauteur en cour avant du bâtiment portant le numéro 8207, rue Jean-Bourdon - Lot 6 049 520 du cadastre du Québec - Secteur significatif FF - Écoterritoire du Ruisseau Bertrand - Zone 1016 (dossier 1204039020) :

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a adopté à sa séance ordinaire du 10 décembre 2020 un projet de résolution portant le numéro CA20 09 0391.

Conformément aux arrêtés ministériels en vigueur, ce projet de résolution sera soumis à une procédure de consultation écrite de 15 jours suivant la publication du présent avis.

La résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement identifié comme étant le lot 6 049 520 du cadastre du Québec et portant le numéro 8207, avenue Jean-Bourdon, l'autorisation de construire, en cour avant du bâtiment, une clôture d'une hauteur supérieure à 0,9 mètre avec un muret d'une hauteur supérieure à 0,3 mètre, à la condition énoncée audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 6 (hauteur maximale d'une clôture entre la voie publique et l'alignement de construction) et 17 (hauteur maximale d'une base de clôture entre la voie publique et l'alignement de construction) du Règlement sur les clôtures (R.R.V.M., chapitre C-5).

Le projet de résolution CA20 09 0391 vise la zone 1016, le tout tel qu'illustré ci-dessous :

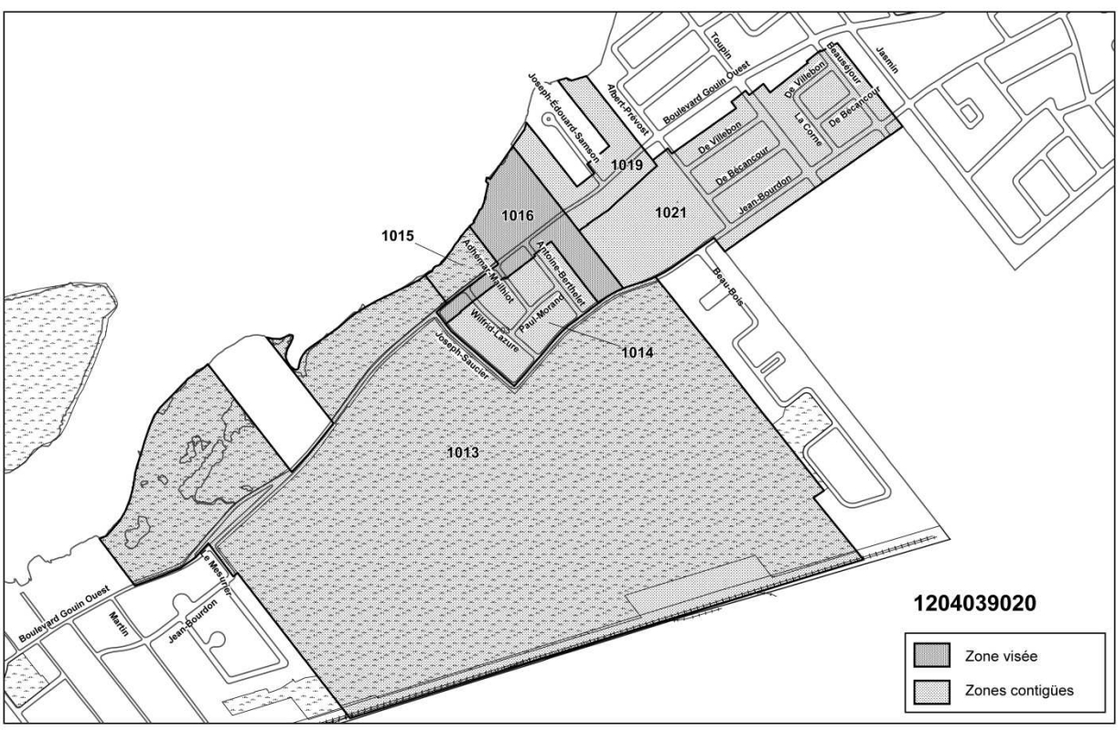

Ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire.

Les questions ou commentaires des personnes désirant s'exprimer à ce sujet doivent être reçus au bureau du secrétaire d'arrondissement au plus tard le 25 février 2021, soit :

> Par courriel, en indiquant dans l'objet « Consultation écrite – Résolution CA20 09 0391 », à l'adresse suivante: consultation-ecrite.arr-ac@montreal.ca
>
> OU
>
> Par la poste à l'adresse suivante :
>
> Consultation écrite – Résolution CA20 09 0391
> Bureau du secrétaire d'arrondissement
> 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600
> Montréal (Québec) H2N 2H8

Les questions ou commentaires transmis par la poste doivent être reçus à l'adresse mentionnée au plus tard le 25 février 2021 pour être considérés, et ce, indépendamment des délais postaux.

Le projet de résolution, le plan des zones concernées ainsi que la documentation afférente à ce dossier peuvent être consultés sur le site Internet de l'arrondissement montreal.ca/ahuntsic-cartierville.

Fait à Montréal, le 10 février 2021.

Le secrétaire d'arrondissement,
Chantal Châteauvert